



# ALBY-SUR-CHERAN



## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM

### LE DICRIM, C'EST QUOI?

L'information sur les risques majeurs:

"Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs"

*(article L.125-5 du code de l'environnement)*

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvergarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif d'associer les Albygeois à la gestion de la crise en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

### Ce document réglementaire vise à:

- présenter et localiser l'ensemble des risques naturels et technologiques sur la commune
- informer sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'évènement



### POURQUOI?

Pour faire de vous l'acteur de votre propre sécurité.



# INFORMATIONS

## LE RISQUE, C'EST QUOI?



### LE RISQUE MAJEUR

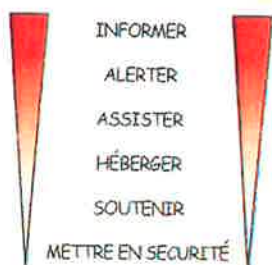
Le risque majeur est la possibilité d'un événement rare, d'origine naturelle ou qui résulte de l'activité humaine, potentiellement très dangereux. Les effets de ce risque peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner d'importants dommages et dépasser les moyens d'action de la commune.



### LA CATASTROPHE

La catastrophe, lorsqu'elle survient, est la réalisation du risque. Elle entraîne une situation de crise et nécessite la mise en place d'une importante organisation spécifique et de moyens particuliers.

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune d'Alby-sur-Chéran a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il a pour objet d'assurer la protection et l'aide à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'organisation qui permet de mettre en place les différentes actions suite à un incident de sécurité civile. Le PCS est déclenché par le maire et est appliqué, sous son autorité, par les services municipaux, en parallèle des services de secours (pompiers, gendarmerie...).

## LES INFORMATIONS UTILES

### LES NUMEROS UTILES

- Sapeurs-pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmerie : 17
- Mairie : 04 50 68 10 10
- Gendarmerie d'Alby/Chéran : 04 50 68 10 02
- Gendarmerie de Rumilly : 04 50 01 00 18



### LA RADIO

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances. Ecouter la radio constitue **l'un des premiers gestes** à effectuer en cas de catastrophes.

**En cas d'alerte, écoutez :**

- RADIO FRANCE INFO : 101.1 ou 103.4
- France Bleu Pays de Savoie : 103.9 ou 106.1



### L'ALERTE

#### Les autres moyens d'alerte

- Porte à porte
- Répondeur de la mairie
- Appels téléphoniques vers la population
- Radio et télévision



## LA VIGILANCE METEO

La vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger. La vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

La vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

### Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance

Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

**VERT** : pas de vigilance particulière

**JAUNE** : Soyez attentifs; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex: mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

**ORANGE** : Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

**ROUGE** : Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics

La carte de vigilance est disponible sur le site internet de **Météo France** [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) et par téléphone au 3250 (0.34E/minute)

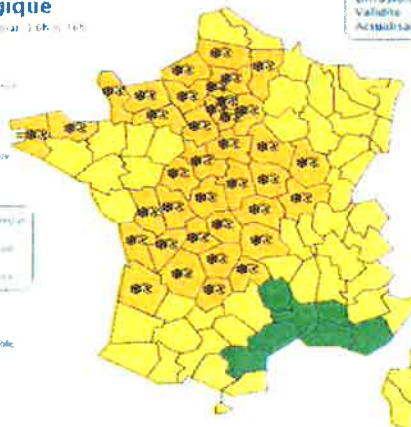
### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus
- Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus
- Soyez attentif : des phénomènes météorologiques habituels sont prévus
- Pas de vigilance particulière



La vigilance météorologique est organisée par le Ministère du Développement durable.



Diffusion : mardi 02 Décembre 2010 à 16h25  
Validité : jusqu'à mercredi 03 Décembre 2010 à 06h00  
Actualisation : mardi 02 Décembre 2010 à 16h25

#### Consulter le bulletin national

Autres départements du littoral de la Manche : Epénard, Nogent sur Pontho, Chérencq, Agnières et Lumbry, Noyet, L'Écluse, Longueuil, Centre de France, à partir de mardi 02.

Regardez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

#### Conseils des pouvoirs publics

Nez pas aller à l'extérieur sans être équipé. Évitez les déplacements à pied ou à vélo. Évitez les déplacements à pied ou à vélo. Évitez les déplacements à pied ou à vélo. Évitez les déplacements à pied ou à vélo.

# SI VOTRE DEPARTEMENT EST EN VIGILANCE

## ORANGE

### VENT FORT



- Limitez vos déplacements, votre vitesse sur route et autoroute,
- Ne vous promenez pas en forêt [et sur le littoral].
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

### FORTES PRECIPITATIONS



- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

### ORAGES



- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

### NEIGE - VERGLAS



- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- Respectez les restrictions de circulation et de déviations mises en place
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

## ROUGE

### VENT FORT



- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

### FORTES PRECIPITATIONS



- Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

### ORAGES



- Evitez les déplacements.
- Les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées.
- Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.

### NEIGE - VERGLAS



- Renseignez vous auprès du CRICR.
- Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.
- Munissez vous d'équipements spéciaux.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

## LE RISQUE CANICULE

Personnes âgées: rendez-vous en mairie pour vous inscrire au registre canicule. Ce registre permettra à la commune d'identifier les personnes vulnérables en cas de crise (canicule, grand froid...).



### En période de fortes chaleurs ou de canicule

#### Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

#### Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.

Illustration: S. Alavo, C. Vianchi - Fot. B&B/AGF/ATA

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)

<http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule/>

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou 32 50 (0,34€/minute)



# LES INNONDATIONS - CRUES TORRENTIELLES

Une crue correspond à une augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation (submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau). En montagne, les effets cumulés de violents orages, de la fonte des neiges et de la pente et nature des terrains, peuvent provoquer des crues violentes. Le Chéran n'échappe pas à ce phénomène, à travers les crues torrentielles qui ont pour caractéristiques essentielles d'être brutales, rapides et d'entraîner un fort charriage.

## ➤ Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

## ➤ Les laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels elles creusent les berges ou mettent en mouvement des glissements de terrains actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs m<sup>3</sup>.

## GESTION DU RISQUE

### Mesures de prévision :

- Carte de vigilance météorologique (Météo France)
- Surveillance visuelle de la montée des eaux

### Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : réglementation par le Plan de Prévention des Risques, annexé au Plan Local d'Urbanisme
- Adhésion au SMIAC ( Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran) pour l'entretien et la gestion du Chéran et de ses affluents
- Curage et entretien des berges et du lit des cours d'eau
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise

### Mesures de protection

- Programme de travaux sur les torrents
- Bacs de décantation et plages de dépôts
- Endiguements et seuils



## LES BONS REFLEXES

### Dès l'alerte

- Fermer les portes et fenêtres
- Coupez le gaz et l'électricité
- Mettre hors d'eau: les meubles, objets précieux, produits dangereux ou polluants
- Amarrer les cuves
- Faire une réserve d'eau et de nourriture
- Prévoir les équipements minimums



Fermer les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



Montez dans un point haut

### Pendant

- Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...
- Ecouter la radio
- Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcé par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio  
Radio France Info: 101.1  
France Bleu: 103.9 ou 106.1 FM

### Après

- Aider les personnes sinistrées
- Respecter les consignes
- Evacuer l'eau (sous-sol, rez-de-chaussée)
- Aérer, chauffer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- S'assurer que l'eau du robinet est potable



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

# LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Il existe différents types de mouvements de terrain : on les distingue selon leur vitesse de déplacement.



## Les mouvements lents

- Glissements de terrains sur faibles pentes
- Phénomènes de gonflement de matériaux argileux
- Zones hydromorphes (humides)



## Les mouvements rapides

- Chutes de pierres et de blocs, glissements de talus
- Eboulements ou écroulements rocheux
- Coulées boueuses et laves torrentielles

## GESTION DU RISQUE

### Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques et Plan Local d'Urbanisme
- Travaux de drainage afin de réduire les infiltrations et les circulations d'eau dans les glissements actifs
- Travaux de correction dans les torrents pour limiter les creusements en pied de berge, mise en place de seuils, d'enrochements
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : alerte, évacuation et gestion de la crise

### Mesures de protection

- Ouvrages de protection (bacs de décantation, plages de dépôts, murs de soutènement, gabions...)

## LES BONS REFLEXES

### Avant

- S'informer des risques et de leur localisation potentielle
- Prévoir les équipements minimums



Fuyez latéralement la zone dangereuse



Evacuez le bâtiment

### Pendant

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ecouter la radio
- Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner



Ecoutez la radio  
Radio France Info: 101.1  
France Bleu: 103.9 ou 106.1 FM



Ne pas revenir sur ses pas

### Après

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

# SEISMES - TREMBLEMENTS DE TERRE

Un Séisme ou tremblement de terre correspond à une fracture des roches préexistantes. Les ondes rayonnant à partir du foyer de l'épicentre, se traduisent en surface par des vibrations du sol.

- **La magnitude** mesure la puissance d'un séisme (échelle de Richter).
- **L'intensité** observée en surface est définie par l'importance des effets provoqués par le séisme sur l'homme et les constructions.

Echelle de Richter

| Description  | Magnitude  | Effets   | Fréquence         |
|--------------|------------|--|-------------------|
| Micro        | - de 2     | Micro tremblement de terre, non ressenti   | ~ 8000 par jour   |
| Très mineur  | De 2 à 2.9 | Généralement non ressenti, mais détecté par les sismographes   | ~ 1000 par jour   |
| Mineur       | De 3 à 3.9 | Souvent ressenti, mais causant très peu de dommages  | ~ 49000 par an    |
| Léger        | De 4 à 4.9 | Objets secoués à l'intérieur des maisons, bruits de chocs, dommages importants                                   | ~ 6200 par an     |
| Modéré       | De 5 à 5.9 | Dommmages majeurs à des édifices mal conçus dans des zones meubles. Légers dommages aux édifices bien construits | ~ 800 par an      |
| Fort         | De 6 à 6.9 | Destruicteur dans des zones jusqu'à 180 kilomètres de l'épicentre  | ~ 120 par an      |
| Majour       | De 7 à 7.9 | Dommmages sévères dans des zones plus vastes   | ~ 18 par an       |
| Important    | De 8 à 8.9 | Dommmages sérieux dans des zones à des centaines de kilomètres de l'épicentre                                    | 1 par an          |
| Exceptionnel | 9 et +     | Dommmages très sérieux dans des zones à des centaines de kilomètres de l'épicentre                               | 1 tous les 20 ans |

## GESTION DU RISQUE

Prise en compte du risque dans le PLU :

- Les règles parasismiques
- Les normes de construction (emplacement, forme, corps et fondations du bâtiment)

Plan Communal de Sauvegarde : modalités d'alerte et d'évacuation

## EVENEMENTS MARQUANTS

•3 Mai 1995

•15 Juillet 1996 à 00h13 : le séisme d'Epagny de magnitude 5,2 (intensité VII-VIII) est ressenti à Alby-sur-Chéran. Nombreux dégâts recensés dans l'agglomération annécienne.

## LES BONS REFLEXES

### Dés la première secousse

- Si vous êtes dans un bâtiment : se mettre à l'abri sous une table, un lit, ...
- Ne pas fuir pendant la secousse
- Si vous êtes dans la rue : s'éloigner des bâtiments et fils électriques ou à défaut, s'abriter sous un porche
- Si vous êtes en voiture : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule



Abritez vous sous un meuble



Eloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez le bâtiment



Ecoutez la radio

### Après la première secousse

- Ecouter la radio
- Couper le gaz et l'électricité. Ni flamme, ni étincelle
- Evacuer les lieux en emportant les équipements minimums
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

### Après

- Respecter les consignes
- Informer les autorités de tout danger



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé  
Ne téléphonez pas  
N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
Ne provoquez ni flammes, ni étincelles



# LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

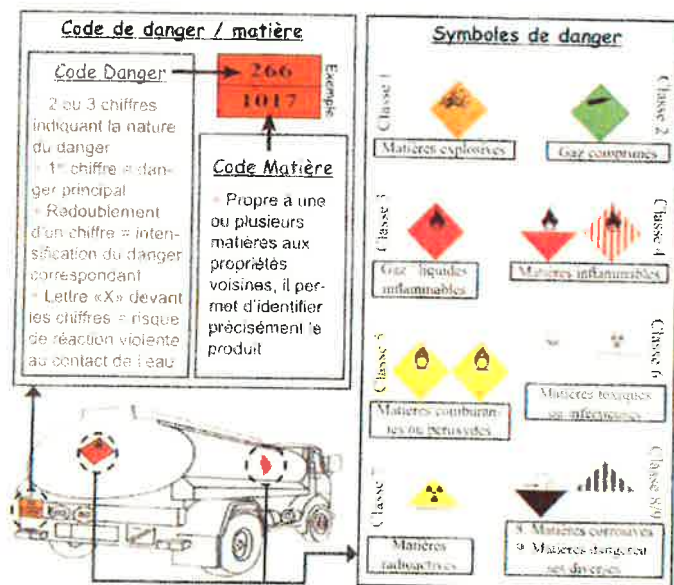
« Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer » (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable).

Le Transport de Matière Dangereuse (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure, ...), tous sujets à des risques primaires ou secondaires tels que :

- ▶ **Le risque incendie** suite à un échauffement, une fuite. L'incendie peut entraîner des brûlures et des asphyxies ;
- ▶ **Le risque d'explosion** du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits. Elle peut entraîner une onde de choc et l'émission de projectiles ;
- ▶ **Le risque toxique** par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol. Elle peut entraîner des intoxications par inhalation, ingestion, ou simple contact cutané ;
- ▶ **Le risque de pollution** de l'air, du sol et de l'eau. Un déversement accidentel de matière(s) dangereuse(s) est susceptible de polluer les rivières, cours d'eau, voire d'atteindre la nappe phréatique et les zones de captage d'eau.

## GESTION DU RISQUE

- **Signalisation des matières dangereuses** transportées par voie routière.
- **Réglementation nationale** pour la circulation, le stationnement, la conception des citernes, les emballages et la formation des conducteurs.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise.



Signalisation des TMD par route

## LES BONS REFLEXES

### Avant

- Connaître les risques, et les consignes de confinement
- Connaître la signalisation

### En cas d'accident

- Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nature du moyen de transport, nombre approximatif de victimes, numéro du produit et code de danger, nature du sinistre
- En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrants soigneusement les ouvertures) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé
- Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper le gaz et l'électricité éviter tout risque d'explosion
- Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de chez vous ou de votre abri
- En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

### Après

- Respecter les consignes
- Informer les autorités de tout danger



Donnez l'alerte



Mettez-vous à l'abri



Confinez-vous



Coupez le gaz et l'électricité



Ne provoquez ni flamme, ni étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

